

## Luxembourg – Leadership européen du recyclage des petits déchets d’emballages en aluminium à portée de main

AREME enjoint les décideurs politiques à **étendre la collecte du sac bleu PMC à plus d’emballages et objets en aluminium** afin d’exploiter la modernisation technique du centre de tri Luxembourgeois permettant le **tri et le recyclage de tous les emballages en aluminium**. Offrir une solution de recyclage pour tous les emballages et objets assimilés comme tels par le citoyen en aluminium est crucial pour atteindre les objectifs européens de recyclage et pour faire entrer le Luxembourg dans une économie réellement circulaire !

### Un contexte européen de plus en plus ambitieux !

Avec l’adoption en 2018 de son Paquet sur l’Economie Circulaire, et la publication récente du **Pacte vert pour l’Europe** et de son **plan d’action pour l’économie circulaire**, l’Union européenne se dote d’objectifs résolument plus ambitieux en termes d’économie circulaire. A charge pour les États membres de transposer cette ambition, notamment à travers les objectifs de recyclage des déchets d’emballage.

Le nouvel objectif européen fixé pour le taux de recyclage des déchets d’emballages en aluminium est de **50 % d’ici 2025**, et de **60 % d’ici 2030**. Afin de réaliser ces objectifs et de répondre à une demande de plus en plus pressante de la part des citoyens désireux d’inscrire leur économie dans la durabilité des ressources, **le Luxembourg va devoir se donner les moyens de trier et recycler des flux qui sont aujourd’hui perdus car incinérés ou enfouis !**

### Pourquoi recycler l’aluminium ?

L’aluminium est un matériau **indéfiniment recyclable**, sans perte de ses qualités physico-chimiques tout **en économisant 95 % de l’énergie** et en ne générant que 5 % de gaz à effet de serre en comparaison à sa production primaire.

Au vu de ses propriétés avantageuses et afin de véritablement inscrire le pays dans une logique de circularité, il devient primordial pour le Luxembourg de s’assurer que les déchets

d'emballages en aluminium mis sur le marché restent dans la boucle. Il faut donc encourager l'innovation technologique ainsi que **l'organisation de systèmes de collecte séparée** tels que le système du sac bleu PMC — objectif par ailleurs encouragé dans le plan d'action pour l'économie circulaire — afin de ne pas perdre ce matériau dans le processus de tri.

---

## Le Luxembourg, déjà équipé pour trier les petits emballages en aluminium

---

Une étude commanditée en 2019 par European Aluminium établit que les centres de tri peuvent capter **90 % des emballages en aluminium** grâce à l'installation d'un séparateur à courant de Foucault<sup>1</sup> supplémentaire permettant de capter les emballages en aluminium de petite taille. Cet investissement technologique est **rapidement rentabilisé** selon l'étude<sup>2</sup>.

Cette modernisation technologique est déjà en marche dans de nombreux pays européens où l'on constate **une augmentation significative du taux de captage des emballages en aluminium**<sup>3</sup>.

### Une technologie déjà en place

Au Luxembourg, le centre de tri pour les emballages ménagers est équipé de la technologie adéquate pour **recupérer 90 % des emballages en aluminium** !

Le Luxembourg est un leader dans le domaine puisque que son centre de tri a été modernisé en 2019 afin de pouvoir trier, en autres, les petits emballages en aluminium !

---

## Un potentiel pourtant inexploité

---

Malheureusement, de nombreux petits emballages et objets assimilés en aluminium pouvant être récupérés par le biais de cette technologie ne sont pas aujourd'hui repris dans les consignes de tri du sac bleu et sont donc jetés dans le sac tout venant — **et finissent donc incinérés ou enfouis**. Un constat désolant au vu de l'efficacité de la technologie existante et en place dans le pays !

---

<sup>1</sup> Un séparateur à courants de Foucault utilise un puissant champ magnétique pour séparer les métaux non-ferreux (comme l'aluminium) du flux trié.

<sup>2</sup> [http://www.areme.be/wp-content/uploads/2020/05/HTP-Studie\\_Aluminium\\_September2019final-1.pdf](http://www.areme.be/wp-content/uploads/2020/05/HTP-Studie_Aluminium_September2019final-1.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.citeo.com/le-mag/473/>

## Des instructions de tri inadaptées

Malgré le potentiel du centre de tri, les instructions de tri du sac bleu PMC ne permettent pas la collecte sélective à la source de nombreux emballages et objets assimilés en aluminium recyclables !

En effet, le système de collecte séparée pour les emballages ménagers du **sac PMC** n'inclut **pas**, dans ses instructions, les petits emballages et objets assimilés en aluminium, et ce alors que le centre de tri est parfaitement capable de les trier. Des instructions élargies rendraient, en outre, le **geste de tri plus simple pour le citoyen**.

Ces petits objets en aluminium pourraient donc être parfaitement recyclés mais se retrouvent **écartés d'un système en place efficace**. Le potentiel de l'investissement entrepris n'est tout simplement pas exploité à sa juste capacité et la solution de recyclage pour ces petits emballages et objets assimilés n'est pas offerte aux citoyens !

Au vu de cette situation particulière où la modernisation technologique nécessaire a déjà été faite, nous appelons donc les décideurs politiques à encourager le recyclage de ce matériau de haute valeur **par l'extension du sac bleu PMC à plus d'éléments en aluminium** !

## A PROPOS D'AREME

AREME, l'Association pour le Recyclage des emballages légers et objets assimilés en Métal, regroupe des marques qui utilisent un emballage en aluminium pour leurs produits ainsi que différents acteurs travaillant pour un meilleur recyclage de l'aluminium. Fondé par le Groupe Bel, Nespresso et European Aluminium, AREME vise à améliorer la collecte, le tri et le recyclage des petits emballages et objets assimilés en aluminium. Aujourd'hui, les petits emballages et objets en aluminium se retrouvent dans le sac tout venant et sont donc envoyés à l'incinérateur ou enfouis. AREME propose d'étendre les instructions de tri pour le sac PMC bleu à ces petits emballages et objets assimilés en aluminium afin de trier cette nouvelle fraction et de l'envoyer en filière de recyclage.

Pour plus d'information, contactez :

Charlotte Musquar  
AREME Consultante  
+32 (0)473 71 26 28  
[charlotte.musquar@areme.eu](mailto:charlotte.musquar@areme.eu)

[www.areme.eu](http://www.areme.eu)